

teurs dans des situations critiques. Le maintien de la paix n'est pas aboli du fait des incidents survenus ces mois derniers. Il continuera d'être une fonction utile et nécessaire de cette Organisation. C'est pourquoi il nous apparaît important d'établir un plan à l'avance. Même si les Nations Unies ne peuvent se mettre d'accord sur un programme de préparation, mon Gouvernement s'appliquera à étudier comment on pourrait améliorer ces opérations, et nous avons l'intention de consulter à ce sujet les pays participants traditionnels. Nous voulons être certains, au cas où le Canada serait de nouveau appelé à prendre part à l'organisation de ces opérations, et s'il juge possible et approprié d'y prendre part, qu'il soit en mesure de répondre à cet appel.

Contrairement au problème du maintien de la paix, celui du règlement pacifique des différends, a été, à mon avis, trop longtemps négligé par cette Assemblée et j'ai été heureux de prendre connaissance des considérations convaincantes du secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel. Le règlement pacifique des différends constitue l'une des idées maîtresses de la Charte de notre Organisation; il doit être une technique essentielle de la diplomatie moderne. Il est facile d'admettre ce concept du règlement pacifique des différends, mais bien plus difficile de suggérer des moyens de le mettre en œuvre dans la pratique. Il serait illusoire de s'attendre que, même s'il y avait accord sur les moyens de parvenir à cette mise en œuvre, ces moyens soient toujours utilisés. Je ne soulève donc pas cette question sur l'hypothèse que les bonnes intentions suffisent.

Au contraire, nous avons la responsabilité d'examiner à fond les moyens de règlement que nous avons utilisés dans le passé pour déterminer leur efficacité et, au besoin, en recommander d'autres. A ce sujet, je félicite le Gouvernement des Pays-Bas pour le travail d'établissement des faits qu'il a accompli. Si la discussion de ces propositions peut aboutir à des résultats constructifs, nous aurons alors fait le premier pas vers la revision dont j'ai parlé plus haut.

Universalité

Mon Gouvernement estime aussi que nous devons tenter d'en arriver à ce que toutes les nations soient représentées au sein de cette Organisation, même si nos chances d'atteindre ce but semblent faibles.

C'est en songeant aux troubles qui se produisent à l'heure actuelle sur le continent chinois que je répète cela. L'an dernier, j'ai expliqué ce que nous considérerions comme base raisonnable et juste solution pour le règlement du problème de la représentation de la Chine continentale à l'ONU. Quoique nous ayons été déçus par l'accueil réservé à nos suggestions, nous persistons à croire qu'elles préconisent une solution juste et raisonnable du problème de la représentation de la Chine. J'espère aussi que la question des relations entre les Nations Unies et les États non membres sera réexaminée, et j'accepte avec plaisir les suggestions que le secrétaire général a faites de nouveau dans son rapport annuel quant au statut d'observateur.

Lorsque je dis que nous voudrions voir la Chine continentale représentée